
Un rapport prône la prolongation du parc nucléaire français

La commission « Energies 2050 » repousse toute idée de sortie graduelle ou totale de l'atome

La trajectoire optimale pour notre pays consiste à prolonger la durée de vie des centrales existantes aussi longtemps que l'autorité de sûreté nucléaire le permettra. » Telle est la principale conclusion du rapport de la commission « Energies 2050 », rendu public lundi 13 février par Eric Besson, ministre de l'industrie et de l'énergie. Aussitôt dit, aussitôt fait.

Selon M. Besson qui s'exprimait, dimanche 12 février, sur Europe 1, Nicolas Sarkozy aurait décidé de demander à tous les opérateurs de suivre cette consigne. Un pas en avant, qui nécessite néanmoins, comme le concède le ministre de l'industrie, le feu vert de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Cette dernière se positionne au cas pas cas, lors de la visite décennale des réacteurs français. Sur les 58 du parc actuel, 24 atteindront, d'ici à 2050, la limite des quarante ans.

Mis en place en octobre 2011 par M. Besson, ce groupe d'experts, présidé par l'économiste Jacques Percebois, professeur à l'université de Montpellier, avec comme vice-président Claude Mandil, ancien directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, était chargé d'une analyse comparative des scénarios énergétiques pour la France à l'horizon 2050. Cela, en vue de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) que le gouvernement doit présenter devant le Parlement en 2013.

Deux semaines après la publication du rapport de la Cour des comptes sur les coûts de la filière électronucléaire, qui demandait que la stratégie énergétique nationale soit « formulée de manière explicite, publique et transparente », ce nouveau rapport tombe à point nommé pour légitimer le choix du gouvernement en faveur de l'atome.

La commission a examiné quatre scénarios : une accélération du passage à la troisième génération de réacteurs, celle de l'EPR, par laquelle seraient remplacés les réacteurs actuels une fois arrivés à quarante ans d'exploitation ; une réduction progressive de la part du nucléaire, avec le remplacement de deux réacteurs actuels par un EPR et l'ajout d'un « mix » d'énergies renouvelables et de centrales thermiques fossiles ; une sortie complète du nucléaire ; enfin, une prolongation de la durée de vie des réacteurs en fonctionnement jusqu'à soixante ans. Pour chaque scénario ont été comparés les impacts en termes de coût, de prix de l'électricité,

d'émissions de CO₂ et d'emplois.

Le quatrième scénario ressort comme le plus avantageux. « La limitation de la durée d'exploitation à quarante ans affecterait tout ou partie des piliers de la politique énergétique française : la sécurité d'approvisionnement, la préservation de l'environnement [notamment vis-à-vis du changement climatique] et la compétitivité économique », conclut le rapport.

Méthodologie incorrecte

La commission chiffre à « une centaine de milliards d'euros, voire plus », la « perte de valeur » que représenterait « le non-prolongement de réacteurs potentiellement capables de produire dix ou vingt ans de plus ». En outre, assure M. Besson, l'extension de la durée de vie du parc actuel « préserve un prix de l'électricité compétitif, qui passe de 40 à 50 euros par mégawattheure [MWh] », alors qu'il atteindrait 60 euros par MWh dans le cas d'un passage accéléré à la troisième génération, 70 euros dans l'hypothèse d'une réduction de 75 % à 50 % de la part d'électricité d'origine nucléaire, et 80 euros dans l'option d'une sortie complète du nucléaire.

Selon le rapport, les émissions de CO₂ du secteur électrique avoisineraient 25 millions de tonnes par an à l'horizon 2030 dans le quatrième scénario, de même que dans le premier, alors qu'elles passeraient à plus de 30 millions de tonnes dans le deuxième et qu'elles grimperaient entre 45 et 120 millions de tonnes, en fonction du mix énergétique, dans le troisième. La commission conclut aussi que la prolongation du parc actuel est la solution qui « maximise le PIB et l'emploi » alors qu'une réduction progressive du nucléaire entraînerait une perte « de 100 000 à 150 000 emplois ».

Dès la mise en place de la commission Energies 2050, celle-ci avait été vivement critiquée par les grandes ONG, de France Nature Environnement à Greenpeace en passant par WWF, qui jugeaient sa composition par trop pro-nucléaire. Et ont donc refusé d'y siéger.

Pour Benjamin Dessus, président de Global Chance, association réunissant des experts de l'énergie et du climat, « ce rapport ne repose pas sur une méthodologie correcte. Il privilégie, par exemple, l'analyse du seul mix électrique au détriment du système énergétique global, et ne prend pas en compte les marges de manœuvre ouvertes par les économies d'électricité ». ■

PIERRE LE HIR